



Déclaration FSU – CAEN DU 23 MARS 2021

Ce Caen se tient dans un contexte particulier à plus d'un égard.

Sur la forme tout d'abord, nous nous interrogeons sur la qualité, et même la possibilité des débats, d'un CAEN en visio dont l'ordre du jour est ...monumental puisqu'il regroupe de fait 2 CAEN, celui d'octobre n'ayant pu se tenir. Compte tenu également de l'envoi extrêmement tardif du document de la Région pour un point soumis pourtant au vote, à savoir la subvention régionale aux EPLE et malgré notre demande lors de la 1re séance...

Contexte particulier également, un an après le début de la pandémie, pour des personnels épuisés, qui se sentent abandonnés, eux qui tiennent à bout de bras un service public d'éducation en proie à des choix politiques et idéologiques qui ne leur permettent pas de remplir correctement leurs missions. Des choix qui en pleine pandémie contribuent à augmenter les inégalités, trier les publics et bloquer définitivement un ascenseur social déjà très ralenti.

Sentiment d'abandon puisque les personnels ne se sentent pas suffisamment protégés par l'institution. L'académie connaît une situation épidémiologique alarmante, nécessitant un 3è "confinement" mais si tous les lycées passent en 1/2 jauge -ce que nous approuvons- aucune mesure n'est prise pour les collèges et les écoles... La sédentarisation en collège, quant à elle, alors qu'elle n'a pas fait les preuves de sa pertinence, dégrade les conditions d'enseignement et tend à hiérarchiser les disciplines voire à attaquer leurs fondements. En ce qui concerne l'EPS, par sur-prescription au décret et par arrêté municipal certaines mairies ferment l'accès de salles aux élèves de collège et de lycée et à leurs professeurs EPS. Nous demandons que conjointement préfets et services des DASEN dialoguent et trouvent des solutions avec les maires pour permettre l'accès en continu à ces salles de cours d'EPS dont certaines équipes dépendent parfois totalement.

La question du remplacement demeure. Nous nous félicitons d'avoir été entendus sur la nécessité de la reconduction des moyens de remplacement et d'AED, nous demandons cependant qu'il n'y ait pas de rupture dans les contrats, rupture qui aggrave encore la précarité étudiante.

Les campagnes de tests, que nous réclamons depuis des mois, sont toujours très insuffisantes et leur stratégie de déploiement toujours peu lisible. Enfin, à ce jour, toujours aucune information sur les perspectives de vaccination puisque selon le dogme gouvernemental, les personnels de l'Éducation Nationale ne seraient pas exposés. Dogme que le Ministre de l'Éducation a pourtant lui-même involontairement démonté sur BFM vendredi dernier. Et oui, le réel finit toujours par s'imposer.

Sentiment d'abandon du service public au regard de la préparation de la rentrée 2021 puisque l'académie se voit amputée de 194 emplois alors même que les effectifs continuent à augmenter dans le second degré dans l'académie. Conséquences : en collège, des conditions d'enseignement dégradées une concurrence accrue des disciplines pour récupérer quelques allègements une érosion continue des conditions de l'offre en langues vivantes et en LCA, des SEGPA malmenées qui perdent encore des moyens grâce à une prévision d'effectifs en forte baisse, calculée de manière obscure et incompréhensible puisqu'il n'y a pas de prévisionnel remonté et que les commissions d'affectation ont eu lieu plus tard...Quant aux élèves qui relèvent des ULIS, il ne sont toujours pas comptabilisés dans les effectifs, alors que de nombreuses académies le font désormais.

L'éducation prioritaire n'est pas épargnée non plus, et cette dégradation est cohérente avec l'expérimentation des CLA dans le premier degré et le second degré, dont l'objectif est idéologique tout autant que comptable : sortir d'une logique d'obligations de moyens pour faire entrer les établissements dans une logique de résultats, et dédouaner au passage l'Institution de ses responsabilités. L'autoévaluation des établissements est l'autre modalité de faire avancer la contractualisation qui pose le privé sous contrat en modèle de gouvernance.

Les réformes du lycée et du lycée professionnel, quant à elles, avec la baisse de l'offre de formation et d'heures d'enseignement offertes aux élèves permettent précisément les suppressions de postes et la dégradation des conditions d'enseignement. Nous reviendrons notamment sur l'effondrement de l'offre en langues et en options artistiques. Mais cela ne suffira malgré tout pas pour récupérer des moyens, puisque vous recourez de nouveau à l'ouverture/fermeture de demi-sections de BTS, par exemple.

Nous sommes extrêmement inquiets pour les filières de baccalauréat technologique STI2D dont le déclin s'est accentué avec la réforme du lycée. Il y a un an vous souhaitiez dans ce CAEN publiquement qu'on revalorise cette filière. Qu'avez vous mis en œuvre pour cela ? Comment avez vous soutenu dans notre académie la pérennité de ces formations si importantes pour notre pays ?

La politique éducative menée par Jean-Michel Blanquer et ses réformes successives de l'enseignement professionnel sous statut scolaire ont provoqué une grande souffrance dans les établissements. Le ministre prétend faire une voie d'excellence

de la formation professionnelle, mais en réalité, aveuglé par une idéologie libérale, il n'a cessé de l'ignorer, de la démanteler et de l'appauvrir.

Pour la rentrée 2021, les établissements de l'enseignement professionnel publics seront en tension extrême et se trouveront confrontés à une baisse des moyens financiers et pédagogiques. Tout ce qui faisait la richesse de l'enseignement professionnel sous statut scolaire a été mis à mal par ces réformes : diminution des heures d'enseignement, suppression de postes au profit de la multiplication d'heures supplémentaires, diminution de moyens financiers par la baisse drastique de la part de la taxe d'apprentissage versée aux lycées professionnels.

Les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves ne cessent de se dégrader d'autant que le mixage des publics se développe. Cette réforme n'a fait qu'amplifier la perte de sens du métier ressentie par de nombreux et nombreuses collègues.

Sentiment d'abandon dans le 1er degré aussi puisque même si la dotation reste positive malgré une baisse attendue du nombre d'élèves, elle ne compensera pas le sous-investissement antérieur dans l'école primaire, puisque trop de classes fonctionnent encore avec des effectifs trop importants. Aucune école ne devrait être au-dessus de 25 élèves par classe après fermeture hors éducation prioritaire ou au-dessus de 20 en EP (éducation prioritaire) .

Par ailleurs, cette dotation ne remplira même pas les engagements que le Ministre s'était lui-même assignés :

– alors que l'amélioration des décharges de direction semblait être une priorité, la majorité des directrices et directeurs ne devrait obtenir aucune amélioration...

– le dédoublement des grandes sections en Éducation Prioritaire devrait avoir pour conséquence directe la non-scolarisation de dizaines de toutes petites sections, se trouvant pour la plupart sans solution alternative. La scolarisation des toutes petites sections, pourtant louée par l'administration il y a quelques années, n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir.

– cette dotation ne permettra pas non plus de reconstituer un vivier de remplaçants permettant d'assurer le remplacement systématique de chaque absence et la refondation d'une formation continue ambitieuse, ni de reconstituer et de renforcer les Réseaux d'Aide. Ces personnels, en venant au soutien des équipes et des élèves les plus fragiles participent eux aussi à lutter contre les inégalités, que la crise sanitaire a encore creusées.

Sentiment d'abandon chez les personnels administratifs puisque 8 postes sont supprimés dans les services, 8 en établissement au niveau de la région académique, ce qui s'ajoute aux 147 suppressions depuis 2013.

Abandon des autres métiers de l'Éducation Nationale également : zéro création de poste de personnels de santé, zéro création de postes de personnels sociaux.... ce n'est pas comme si nous traversions une crise sanitaire et sociale sans précédent, n'est-ce pas ?

Abandon également en ce qui concerne la carte des formations professionnelles initiales qui ne déroge pas à la règle du manque d'investissement de l'État dans la formation initiale sous statut scolaire : les ouvertures sont corrélées aux fermetures. Sur les dossiers retenus, nous ne connaissons pas les raisons qui ont prévalu au choix définitif positif ou les refus des demandes formulées : un manque de moyens de l'Éducation Nationale ? Un manque de financement de la région pour les infrastructures ? Une offre de formation déjà trop importante dans la branche professionnelle, sous statut scolaire ou en apprentissage ?

Lors du GT du 17 décembre, vous vous étiez engagés à organiser un groupe de travail associant les représentants du personnel au sujet des implantations des formations sur les différents bassins. Et ce, suffisamment en amont des décisions prises, c'est à dire au printemps 2021 pour la carte des formations 2022. La FSU continue de demander à ce que les personnels concernés puissent être associés aux choix qui seront ensuite opérés sur l'implantation des formations et pas simplement informés une fois que les arbitrages sont rendus. Cet engagement sera-t-il suivi d'effet ? Concernant la carte des formations 2021, nous avons attiré l'attention sur la situation du Cambrésis où aucune formation nouvelle n'est prévue à la rentrée prochaine alors que vous aviez, vous même, reconnu que l'ouverture d'un BTS SN par exemple y était judicieuse. Nous sommes toujours dans l'attente d'un arbitrage qui avait été promis en janvier dernier sur cette implantation que la région également avait soutenue.

Cette carte des formations se fait par ailleurs dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui libéralise le « marché » de l'apprentissage. L'État a décidé de se désengager de la formation professionnelle sous statut scolaire, et l'ouverture de nombreux de CFA privés en témoigne. La formation par apprentissage n'a pu perdurer et se développer pendant la crise qu'avec le soutien financier de l'État et la possibilité de commencer son apprentissage pendant 6 mois sans entreprise.

Les entreprises, d'ailleurs, profitent largement du "ruissellement" de l'argent public, grâce au 1 milliard d'euros débloqué par le gouvernement pour soutenir l'apprentissage, pendant que les structures de l'enseignement professionnel sous statut

scolaire sont étranglées financièrement. En effet, La loi Pénicaud de septembre 2018 a achevé le sous-financement des lycées professionnels en faisant passer la part hors quota de la taxe d'apprentissage, de 23% à 13% : les 87% restant allant aux CFA. La priorité, par une mise en concurrence déloyale, est bien la destruction de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Dans ce domaine concurrentiel, le Service public d'Éducation ne se bat pas avec les mêmes armes, contraint par des moyens limités. Pour la FSU, il est sacrifié au profit de la formation professionnelle privée ; et la logique de partenariat, pratique que nous retrouvons dans le Campus des métiers, se fait toujours au détriment du Service Public. Ces collaborations public-privé donnent la respectabilité de l'Éducation nationale à des formations privées payantes. Pour la FSU, c'est une autre politique de la formation professionnelle qu'il faut, véritablement au service de tous les jeunes.

Il est impensable, qu'à terme, l'institution ne propose aux jeunes, qui sont le plus en difficulté scolaire, qu'une formation par apprentissage en entreprises comme avenir et comme débouché. En déstabilisant gravement les lycées professionnels qui accueillent des publics scolaires les plus fragiles, l'éducation nationale a abandonné sa mission première pour l'enseignement professionnel : former des citoyens émancipés et des salariés polyvalents.

Abandon en ce qui concerne l'orientation également :

Après Parcours sup, dont les dysfonctionnements sont dénoncés chaque année, les procédures d'orientation et d'affectation post-3e (TSO/TSA) ont été dématérialisées et ce, en dépit du contexte sanitaire.

Ces outils numériques censés faciliter les procédures accentuent une nouvelle fois les inégalités entre les familles (fracture numérique, maîtrise des enjeux des procédures...), les laissant seules devant leur écran et parfois démunies sur les choix à faire.

Ces procédures ayant eu lieu pendant la période de confinement, peu d'accompagnement présentiel a pu se faire, pour les aider ou mettre à leur disposition des outils informatiques.

Il est également important de rappeler que la région Hauts de France, en charge désormais de l'information sur les études et les métiers, a décidé de ne plus diffuser de guides d'information après la 3e et la Terminale aux élèves et familles, ce dont se chargeait précédemment l'ONISEP via ses délégations régionales, démantelées par la Loi Pénicaud.

La Région semble s'affranchir de sa mission, écrite dans la convention Etat/Région, de diffuser aux élèves et familles "une information neutre et exhaustive sur les études... Cette décision instaure de fait une inégalité d'accès à l'information à la défaveur des publics scolaires de notre Région. Comment penser éclairer les familles et les élèves sans disposer d'une présentation synthétique, thématique et actualisée de l'offre de formation régionale ?"

Certes « 2/3 des familles de l'académie de Lille ont eu recours aux téléservices 3e » mais il faut souligner l'important travail d'accompagnement réalisé par les CIO et les Psy EN-EDO, que ce soit dans l'accompagnement des élèves et leurs familles ou l'accompagnement des équipes éducatives.

Pourtant, le service public d'orientation continue d'être asphyxié (1 Psy EN-EDO pour 1500 élèves au niveau national, seulement 10 postes supplémentaires ouverts au concours, réduction du nombre de CIO, transfert des missions de l'ONISEP,...), au profit de coachs et d'officines privées, venant accroître encore un peu plus les inégalités d'accès à l'information.

En parallèle, le MENJS choisit de promouvoir des organismes privés, des start-up, des campus de métiers, des fondations et des associations, largement subventionnés, comme l'illustre à nouveau la future opération « printemps de l'orientation », comptant dans les 54 heures dédiées à l'orientation au lycée.

Cette externalisation de l'accompagnement de l'orientation développe une conception de l'élaboration des choix d'orientation qui, sous couvert de bénévolat social, nie tout le professionnalisme nécessaire dans cet accompagnement en le confiant à des associations, des bénévoles, actifs ou étudiants, censés être à l'abri des stéréotypes et représentations sociales et disposer des compétences pour aider chaque jeune à « découvrir sa personnalité » et le conseiller.

Enfin, Parcoursup a une fois de plus, montré son vrai visage de machine à sélectionner et qui laisse sur le carreau bien des bacheliers : exclusion de nombreux bacheliers ST2S en IFSI/IRTS, rejet d'excellents élèves de filière scientifique dans des écoles d'ingénieurs publiques, des élèves annoncés comme ayant "un vœu satisfait" bien qu'acceptés dans des parcours universitaires très éloignés de leur premier vœu, des élèves affectés par défaut sur l'une des formations créées dans le cadre du « Plan Jeunes » mais souvent en inadéquation avec leurs projets...

De plus, nous souhaiterions alerter sur la situation de la dernière génération de BTS Arts Appliqués. Unilatéralement et sans texte réglementaire, une directive de l'inspection générale interdit la possibilité pour un BTS Arts d'Applicés d'entrer en

DSAA, contrairement aux directives antérieures. La FSU exige que le décret pour la poursuite d'études soit respecter sur tout le territoire national.

A ce sujet, nous demandons à nouveau l'installation du CAEN du supérieur.

Pour terminer la partie Etat, nous tenons à vous alerter solennellement, Madame le Recteur, sur la situation d'Aly Touré , lycéen du LP de Marly au parcours scolaire irréprochable : titulaire de 2 CAP, préparant un Bac pro, il a été arrêté et placé au centre de rétention de Lesquin depuis le 5 février. Toute la communauté éducative et de nombreux autres soutiens se mobilisent pour qu'il puisse retrouver son lycée et passer son bac. Nous sollicitons, Madame le Recteur, votre soutien.

Sans transition, en ce qui concerne la partie Région , nous constatons que depuis le début de la mandature, la région a changé le mode de calcul des subventions aux EPLE.

Nous constatons que la gestion individualisée de chaque lycée est contraire au principe d'égalité de traitement de tous les élèves sur le territoire régional. La dotation n'est pas fonction de critères objectifs : nombre d'élèves, de formations dispensées, de locaux et de leur état. Une dotation en baisse a priori de 5 % et basée sur les dépenses antérieures des années 2017 2018 2019 ne fait que reproduire une politique d'établissement. La baisse de la Taxe d'apprentissage n'est que partiellement compensée et cela incite les établissements à diminuer leurs ambitions dans l'intérêt des élèves.

De plus, ce calcul est effectué sans prendre en compte l'année 2020, année du Covid qui a demandé de nombreuses dépenses supplémentaires pour mettre en conformité les établissements. 263 établissements voient leur dotation diminuer et 123 voient leur dotation croître. Les lycées publics ne sont visiblement pas la priorité de la région en cette période sanitaire compliquée.

La FSU a interpellé à plusieurs reprises la région sur la mise en œuvre du protocole sanitaire : le protocole sanitaire minimal à savoir la désinfection quotidienne des sols, des surfaces et des zones de contact (poignées, rampes, ...) ne peut pas être respecté dans nombre d'établissements par manque de personnels d'entretien. Dans certains établissements, l'état des locaux ne permet pas une aération correcte : les problèmes de huisserie et de ventilation sont nombreux. La FSU estime que les investissements nécessaires n'ont pas été du tout à la hauteur des besoins, alors qu'élèves et personnels sont particulièrement exposés.

Pour conclure, les choix politiques de l'État comme de la Région en matière d'Éducation instrumentalisent la crise , dégradent le service public d'éducation , augmentent les inégalités ,trient les publics et bloquent définitivement un ascenseur social déjà très ralenti. Ce sont des bombes à retardement. Pour la cohésion sociale et la démocratie.